SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS de l'EST de l'ETANG de BERRE

Rond-point de Pierre Plantée
Centre Urbain - 13127 Vitrolles
Tél. 04 42 89 85 85
Fax 04 42 79 75 34
E-mail : SMITEEB@wanadoo.fr

N° 2009 / 426

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

séance du 14 décembre 2009

L'an DEUX MILLE NEUF le QUATORZE du mois de DECEMBRE à 17 h 30.

Le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE L'EST DE L'ETANG DE BERRE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du S.MI.T.E.E.B. le 24 novembre 2009 en application de l'article L 5211-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Claude PICCIRILLO, Vice-Président du S.MI.T.E.E.B..

ETAIENT PRESENTS A CETTE ASSEMBLEE :
Mme Marie-Antoinette CAILLOL - Mrs Guy BARRET - Dominique BUCCI - Alain CROCE – Gérard DELOCHE - Jean-François DENIS – Alexandre GALLESE - Laurent LAVIE - Roger MERONI – Jean-Claude MONDOLONI - Stéphane PAOLI – Gérard PATOT (suppléant de Monsieur BUCCI présent) – Claude PICCIRILLO - Claude TORNOR.

POUVOIRS : Mrs Jean CHORRO à Alexandre GALLESE – Michel LEGIER à Gérard DELOCHE

ETAIENT EXCUSES :
Monsieur Raymond BARTOLINI – Monsieur Jean-Pierre MAGGI.

oOo

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DES STATUTS DU SYNDICAT – CREATION D'UN POSTE DE VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 28 décembre 2001, les statuts du S.I.T.E.E.B. (Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est de l'Etang de Berre) ont été modifiés en vue de la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte ouvert relevant de la loi S.R.U..

Ces statuts ont fait l'objet d'une modification n° 1 par arrêté préfectoral du 7 novembre 2002 modifiant le financement du Syndicat ainsi que le nombre de vice-présidents.

Les statuts de création du S.MI.T.E.E.B. prévoyaient un terme à sa durée fixé au 31 décembre 2006. Les statuts du Syndicat ont été modifiés de nouveau par arrêté préfectoral du 6 décembre 2006 prorogeant le S.MI.T.E.E.B. pour une durée illimitée.

Il est aujourd'hui proposé au comité syndical de procéder à une modification n° 3 des statuts afin de créer un poste supplémentaire de vice-président.

Le projet de modification des statuts porte donc sur la modification de :

- l'article 4 - Administration– 4.3 – Président et Vice-Présidents – 4.3.1 – Election - pour ajouter un poste supplémentaire de Vice-Président portant à 6 le nombre des Vice-Présidents.

Il convient que le comité syndical se prononce sur l'adoption de la modification n° 3 des statuts, qui devra être entérinée également par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et la collectivité territoriale, membres du Syndicat et rendue applicable par arrêté préfectoral.

LE COMITE SYNDICAL
ENTENDU l'exposé de son Président
VOTE à main levée à l'unanimité (15 voix)

DECIDE D'APPROUVER LA MODIFICATION N° 3 DES STATUTS DU SYNDICAT ANNEXES A LA PRESENTE DELIBERATION.

ADOPTEE PAR :

VOTANTS :	15
EXPRIMES :	15
POUR :	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

POUR EXTRAIT CONFORME,
Vitrolles, le 16 décembre 2009

Le Président,
Jean-Pierre MAGGI

SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS de l'EST de l'ETANG de BERRE
S.M.I.T.E.E.B
Rond Point de la Pierre Plantée
Centre URBAIN
13127 VITROLLES